



FLASH INFO

Montreuil, le 16 octobre 2015

EN DIRECT DU CA DE LA CPRP SNCF

En point d'information, le Ministère des Affaires Sociales a présenté les grandes lignes du Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale : la politique du Gouvernement remet en cause les fondements ayant prévalu à la création de la Sécurité Sociale. Il porte un coup important au régime spécial de prévoyance des cheminots.

Rapport de force oblige, mobilisons-nous pour imposer d'autres choix !

Alors que nous fêtons les 70 ans de la Sécurité Sociale, le Gouvernement, englué dans le carcan de l'austérité européenne et des cadeaux au patronat, attaque de front la Sécurité Sociale et notre régime spécial.

Il y a bien sûr les habituelles politiques de réduction des dépenses de santé. Pour le Gouvernement, il n'est plus question ici de construire la réponse aux besoins de santé de façon humaine et efficace, mais bien de nous enfermer dans l'impasse du pacte de stabilité qui engage la réduction des cotisations patronales (9 milliards supplémentaires en 2016, soit 33 milliards depuis 2014).

Dans la pratique, **ce Gouvernement met en place une politique d'accès aux soins qui sélectionne par l'argent**, où la marchandisation de la santé nourrira plus encore les grands groupes privés. C'est l'ouverture d'une Sécurité Sociale à plusieurs vitesses !

Le projet de loi revoit, dans des modalités très obscures, l'attachement de la branche maladie de la Sécurité Sociale avec le travail. **C'est une réforme systémique et rétrograde.**

Sous l'influence de groupes de pression qui poussent le travail vers d'autres systèmes d'exploitation plus précaires comme celui des salariés indépendants, **elle supprime la notion « d'ayant droit » de plus de 16 ans.** Ils seront systématiquement rattachés au régime général sans que nous en connaissions les droits.

Enfin, **le projet de loi supprime les conventions de compensation bilatérale permettant à notre régime spécial de compenser la perte de cheminots cotisant actifs comme retraités sur les bases des droits du régime général.** Demain, nous ne pouvons présager du devenir des prestations spécifiques financées par une cotisation supérieure de la SNCF.

A l'heure où la confédération CFDT travaille avec le Gouvernement à la suppression des régimes spéciaux, la CFDT cheminots réclame la mise en place d'une assurance complémentaire santé obligatoire à la SNCF : pour les connaisseurs du dossier, elle mettrait à mort le régime de prévoyance SNCF et la médecine de soins SNCF.

Le Gouvernement, perdu dans l'impasse de l'austérité, organise la régression sociale. La CGT se placera en rempart contre celle-ci. Depuis 70 ans, la CGT, à l'origine de la Sécurité Sociale et du régime des cheminots, travaille à une harmonisation des droits vers le progrès.

Cheminots, disons NON au Gouvernement en participant massivement à la MANIFESTATION NATIONALE UNITAIRE DU 29 OCTOBRE À PARIS et votant massivement POUR LA CGT AUX ELECTIONS DU 19 NOVEMBRE 2015

